

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Travaux rue du Maréchal de Lattre de
Tassigny

Réunion publique

Du 7 septembre 2022

Direction des Espaces Publics et Naturels

1. Rappel des objectifs

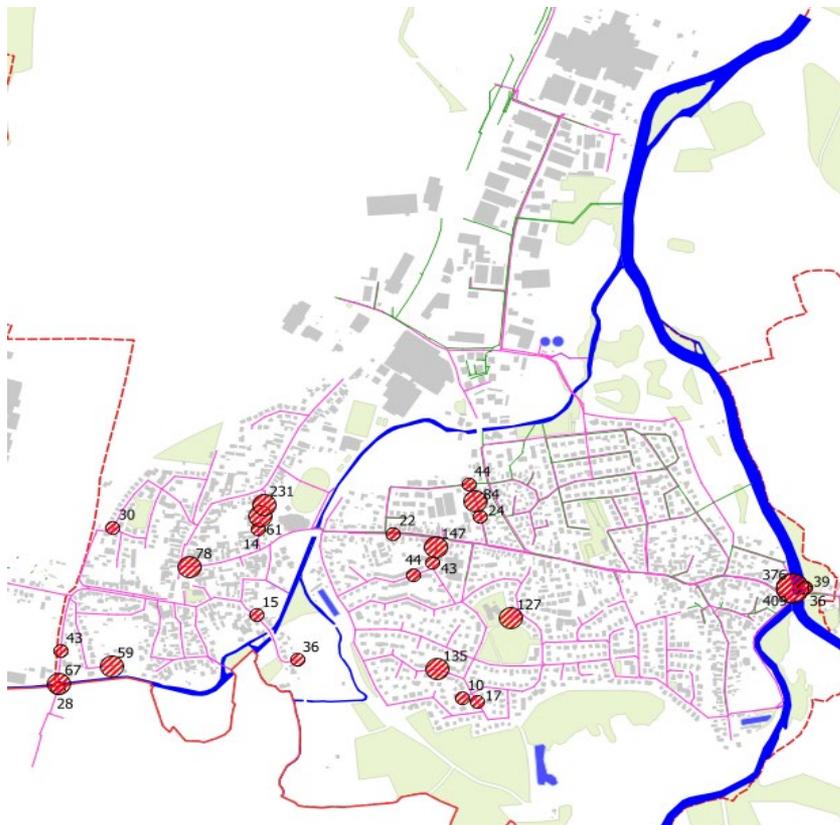
Le Schéma Directeur d'Assainissement :

- Le Schéma Directeur Assainissement (SDA) :
 - Une obligation de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) 2000 (directive 2000/60), retranscrite par la Loi sur l'eau du 30 décembre 2006
 - **La nécessité d'avoir atteint « le bon état écologique des masses d'eau » au 31/12/2027**
 - Un SDA construit sur 28 communes, une extension à 33 communes depuis 01/01/2017
- Des pénalités de l'Europe si non respect des échéances à la charge des collectivités contrevenantes (loi Notre)

2 – Objectif des travaux : limiter les inondations

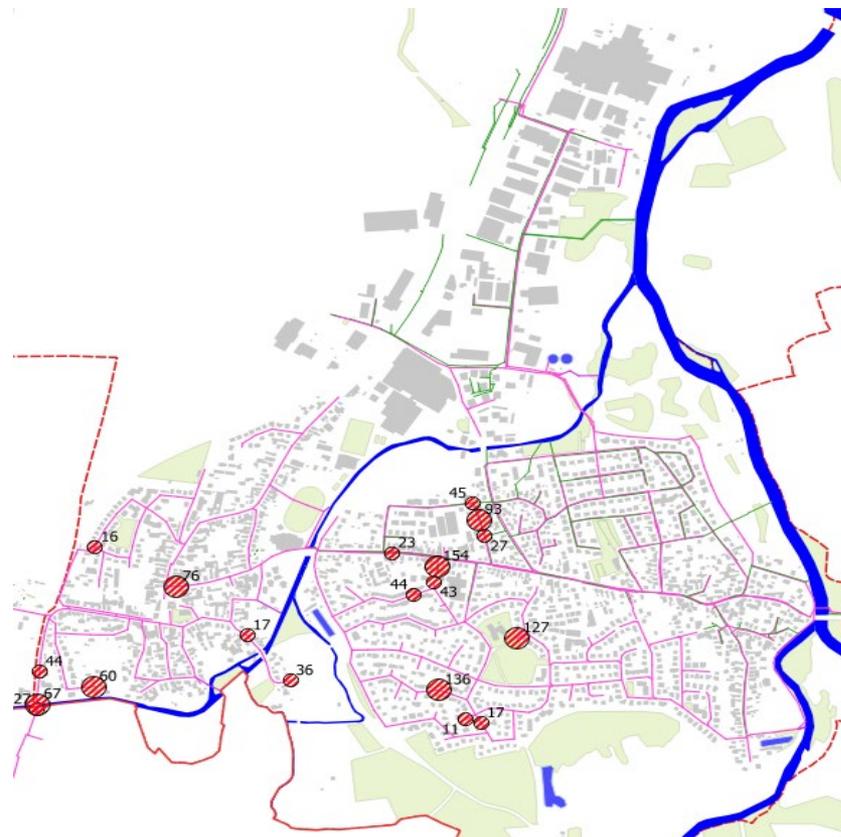
Inondations (pluie de retour 20 ans)

Avant



Volume débordé 2950 m³

Après



Volume débordé 1240 m³

3 – Objectif des travaux : réduire les impacts sur le milieu naturel

Cours d'eau à protéger : Andlau

Modélisation hydraulique – partie quantitative

Avant

Plus de 94 500 m³ déversés

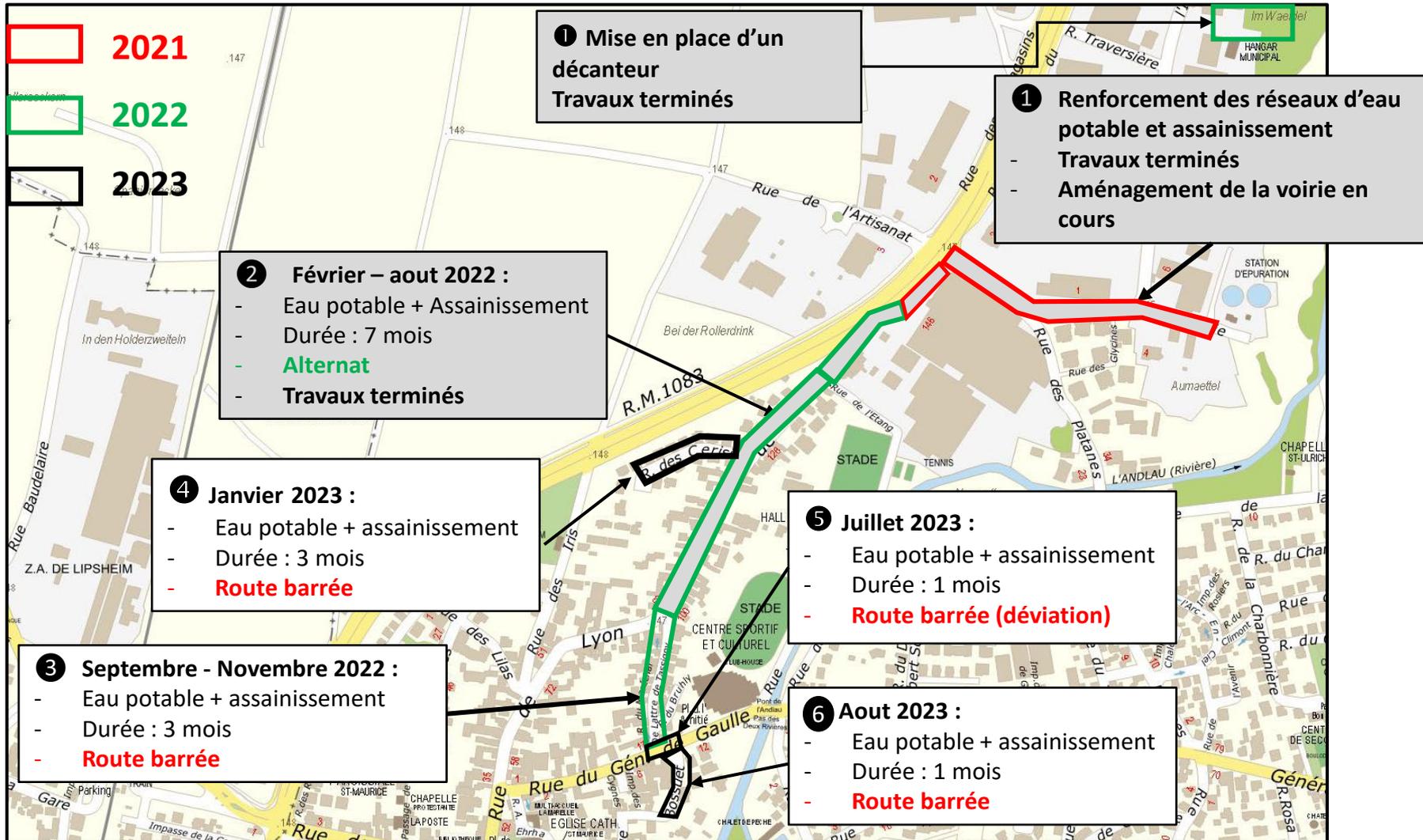
Après

Environ 8 100 m³ déversés

Modélisation hydraulique – partie qualitative

Objectifs DCE atteints

4. Le phasage des travaux à FEGERSHEIM



5. Description des travaux

Renforcement du réseau d'assainissement :

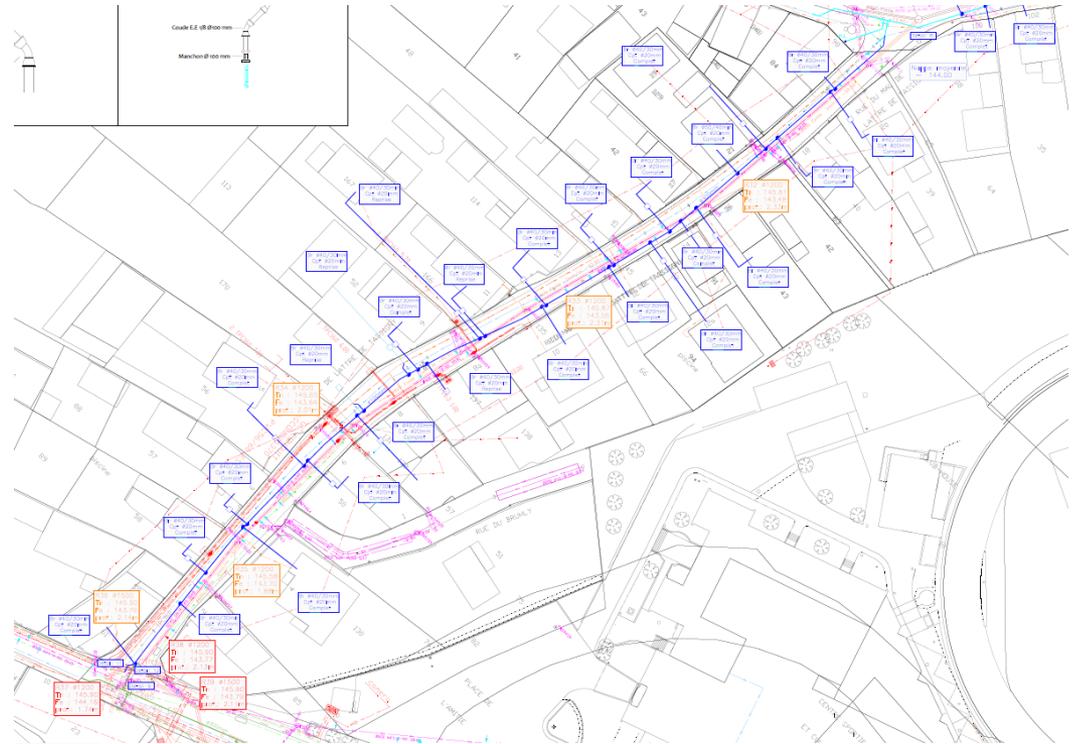
- Modification du sens de l'écoulement afin de diriger les eaux usées directement vers la station d'épuration
- Augmentation du diamètre des canalisations pour limiter le risque d'inondation (DN 400 à DN 600)

Renouvellement du réseau d'eau potable et mise en conformité des branchements pour profiter de l'ouverture de la chaussée :

- Réseau âgé de 50 ans
- En cas de non-conformité du branchement : intervention de la conduite de la conduite de branchement jusqu'au compteur / création d'une fosse à compteur en limite de parcelle ci-nécessaire **(cf plaquette d'informations)**

Réfection de chaussée :

- réalisée en toute largeur (hors trottoirs) à l'issue des travaux
- Coordination des projets privés à prévoir

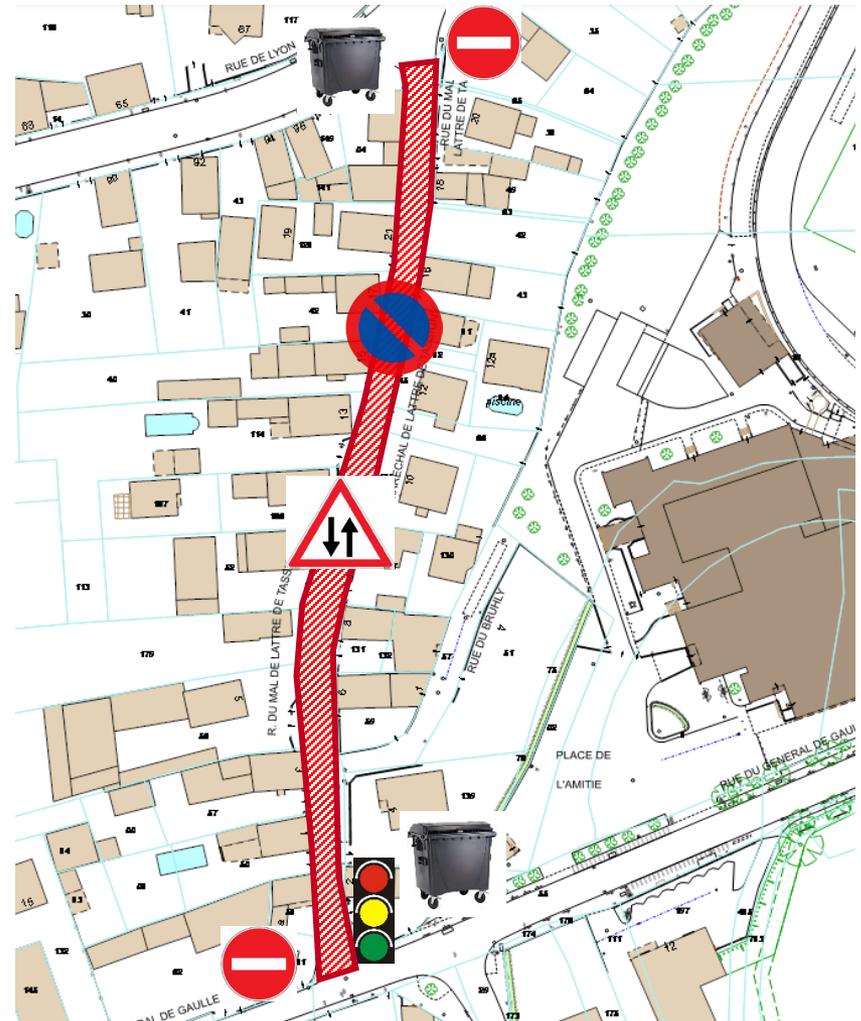


6. Les dispositions prévues lors des travaux

- Durée des travaux : **du 12/09 au 15/12**
- Constat d'huissiers lundi 12 septembre
- Route barrée pendant les travaux
- Accès riverains et piétons maintenus avec une circulation en double sens (sauf exceptions)
- Horaires de travail : 7h30 – 12 h / 13h - 16h (sauf exceptions)
- Stationnement interdit au droit du chantier
- Pose d'un feu tricolore à la fin du chantier (décembre) en raison du déport possible de la pelle de chantier rue de Gaulle
- Coupures d'eau ponctuelles (information préalable 48h à l'avance)
- Gestion de la collecte des ordures ménagères par la pose de 3 containers de part et d'autre de la rue

En cas de soucis, n'hésitez pas à vous adresser directement au chef de chantier ou par mail :

Projets-SDA@strasbourg.eu



Fin de la présentation

Des questions ?